



Immeuble Jacques Lemerrier
5 avenue de la palette
95000 Pontoise
0603830082
A Pontoise, le 17 février 2023

Monsieur le Directeur académique
Immeuble le Président
2 A avenue des Arpents
95525 Osny Cedex

Objet : circulaire des autorisations d'absence en date du 2 février 2023

Monsieur le Directeur Académique,

La profession a reçu la circulaire autorisation d'absence ce mercredi 15 février. Or, des informations erronées ont été publiées dessus, notamment sur l'annexe 3.

La PMA est une autorisation d'absence de droit. Cette possibilité d'absence n'est donc pas dans le bon encart. Les collègues qui suivent ce protocole lourd ne vont pas comprendre l'inadéquation entre la circulaire et cette annexe.

Le décès ou la maladie grave d'un membre proche du collègue est une absence de droit. Cette possibilité d'absence n'est donc pas non plus dans le bon encart dans cette même annexe. Envoyer cette annexe est déjà un effort lors d'un épisode aussi douloureux. Alors attendre une réponse pour savoir si le.la collègue y a droit est une mauvaise surprise.

Il manque, enfin, la possibilité de demander une autorisation d'absence pour cause de maladie ordinaire.

Ces trois erreurs n'envoient pas un message positif à la profession en cette veille de vacances. Des vacances méritées après une période encore très éprouvante physiquement et psychiquement pour les équipes pédagogiques. Cette circulaire très attendue par la profession et évoquée lors de l'intersyndicale du 5 janvier 2023 met en lumière le besoin d'enseignant.e face aux élèves. Le trop grand nombre de classes non remplacées au quotidien dans le département n'est pas du fait des collègues mais de conditions de travail dégradées que ne supportent plus les équipes.

Dans l'attente de la publication d'une nouvelle version de l'annexe 3, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, mes respectueuses salutations.

Thomas Saubaber, secrétaire départemental du SE UNSA 95